

Budget : note de présentation brève et synthétique

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 10 avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 769 581.64€ euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 39.93% des dépenses de fonctionnement de la commune..

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	273 673.64€	Excédent brut reporté	145 806.64€
Dépenses de personnel	302 770.00€	Recettes des services	57 120.00€
Autres dépenses de gestion courante	59 750.00€	Impôts et taxes	283 300.00€
Dépenses financières	21 000€	Dotations et participations	213 255.00€
Dépenses exceptionnelles	500.00€	Autres recettes de gestion courante	58 000.00€
Autres dépenses	3 700.00€	Recettes exceptionnelles	100.00€
Dépenses imprévues	3000.00€	Recettes financières	
		Autres recettes	12 000.00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5188.00€	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	100 000.00€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	769 581.64€	Total général	769 581.64€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont stables.

. Taxe d'habitation : 10.47

. Taxe foncière sur le bâti : 13.83

. Taxe foncière sur le non bâti : 45.78€

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 283 300.00€

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 213 255.00€

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Vue d'ensemble

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	260 044.99€	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00€
Remboursement d'emprunts	68 810.00€	FCTVA	42 000.00€
Travaux de bâtiments (à lister)	108 600.00€	Mise en réserves	168 661.15€
Reste à réaliser	217 815.16€	Reste à réaliser	309 199.00€
Autres travaux	72 407.00€	Taxe aménagement	15 000.00€
Autres dépenses	66.000.00€	subventions	41 870.00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 610.00€	Emprunt	124 369.00€
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	5 188.00€
Total général	806 287.15€	Total général	806 287.15€

c)) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Mise en sécurité de la RD 19 carrefour de la garde
- enfouissement de réseau La Garde
- Aménagement Sortie sud du bourg RD 34
- Travaux divers

: